



**CH-3003 Berne, OFPP, Ga**

Aux

- Offices cantonaux responsables de la protection civile
- Exploitants d'ouvrages d'accumulation

Référence: Ga/602-05

Votre référence:

Dossier traité par: A. Ganarin

**Berne, le 11.06.2007**

## **BULLETIN D'INFORMATION INFRASTRUCTURE 2007-1** **Maintenance "Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques"**

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint notre BULLETIN D'INFORMATION qui, nous l'espérons, vous aidera à mieux comprendre les documents et les directives de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) concernant la maintenance du matériel de protection civile, des installations d'alarme et des systèmes télématiques.

Il met aussi en lumière, conformément aux prescriptions légales en la matière, les processus de surveillance de l'exécution et de contrôle de la Confédération, des cantons, des régions et des communes (propriétaires) dans les domaines suivants:

- matériel** voir BULLETIN D'INFORMATION chap. 1; 2; 3; 4; 5.1; 5.2; 5.4; 6 et
- systèmes d'alarme** (alarme générale et alarme-eau/ouvrages d'accumulation) voir BULLETIN D'INFORMATION chap. 5.1; 5.3; 5.4; 6.

- Nous attirons votre attention sur le chap. 5 du BULLETIN D'INFORMATION *"Surveillance / surveillance de l'exécution de l'OFPP envers les cantons, communes et exploitants d'ouvrages d'accumulation concernant l'état de préparation du matériel acquis par la Confédération"*. Vous trouverez sous ce chapitre le nombre de contrôles que l'OFPP effectuera en 2007 dans les cantons et auprès des exploitants d'ouvrages d'accumulation. Nous prions donc les

Office fédéral de la protection de la population  
OFPP

Aldo Ganarin

Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne

Tél. +41 31 322 50 38 Fax

Aldo.Ganarin@babs.admin.ch



INTEGRIERTES  
MANAGEMENTSYSTEM  
ISO 9001 / 14001  
OHSAS 18001

offices cantonaux responsables de la protection civile de nous envoyer **leur planification pour le contrôle périodique du matériel (CPM) dans la période de 2007 - 2011** ou une version provisoire.

- Veuillez (les offices cantonaux responsables de la protection civile) également porter une attention particulière au point 2.2 du BULLETIN D'INFORMATION "*Nouvelles versions de la liste de contrôle et du rapport de contrôle CPM 07*". Afin que nous puissions envoyer les nouvelles versions sous forme informatique, nous vous prions donc, de nous communiquer **le nom de la personne responsable de l'exécution du contrôle périodique du matériel CPM** ainsi que son adresse e-mail.

Il vous suffit d'envoyer jusqu'à la fin du juillet 2007 un mail à M. A. Ganarin (*aldo.ganarin@babs.admin.ch*).

Ce bulletin n'est ni exhaustif ni définitif car le sujet dont il traite peut donner lieu à de nouvelles interprétations en fonction des expériences faites, des décisions juridiques et politiques adoptées et des modifications apportées aux bases légales.

Nous vous prions de vous appuyer sur le présent BULLETIN D'INFORMATION INFRASTRUCTURE 2007-1 pour donner vos instructions aux communes et pour l'exécution de vos tâches.

Nous vous remercions de nous faire part de vos propositions d'amélioration et de vos souhaits en vue d'une éventuelle révision.

Meilleures salutations

Philippe Giroud

Office fédéral de la protection de la population OFPP  
Chef Infrastructure

Annexes: BULLETIN D'INFORMATION INFRASTRUCTURE 2007-1